

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 15
conseiller(s) absent(s) sans procuration : 1
conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 3

Séance ordinaire du 25 mars 2022 - Ouverture à 20h00

Convocation envoyée le 21 mars 2022

Secrétaire de séance : DURRMEYER-ROESS Céline

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe, BUB Henri -3^{ème} Adjoint

BALD Christian, KRIEGER Vincent, BURCKEL Anaïs, LEMOINE SCHLECHT Georges, BALZER Sylvie,
SUTTER Joëlle, WICK Michel, BURCKEL Damien, DURRMEYER-ROESS Céline, FINCK Michelle,
KAUFFMANN Aurélie

Absente excusée : Stéphanie MARIKAZ

Procuration : Jean Jacques BALTZER à Elfriede FILLIAU, Danièle SCHMITT-CRIQUI à Helmut STEGNER, Christian FINCK à Christian BALD

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

➤ Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Achat de clôtures et portails en bois pour l'aire de stationnement au jardin presbytéral chez Hanau Paysage à Ingwiller	3 021.87 € HT
Clôtures, portails et portillons pour l'école de Zutzendorf Chez Technic Jardins à Niedermodern	3 806.86 € HT
Clôtures, portail et portillons pour l'école maternelle Chez Technic Jardin à Niedermodern	4 199.33 € HT

4. Vote du compte administratif 2021 en gestion générale et du budget annexe

Les comptes coïncident en tous points avec les comptes de gestion établis par le comptable du trésor.

Avant de quitter la salle, le maire indique aux conseillers la consigne de vote pour ce point de Mme SCHMITT-CRIQUI Danièle dont il a procuration : 1 voix pour.

La présidence est donnée au doyen de l'assemblée.

Sous la présidence de M. Christian BALD, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs 2021 de la gestion générale et du budget annexe lotissement « Les jardins ».

Le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence, il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour la confiance accordée dans la gestion des comptes de la commune.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Vu la commission de finances en date du 22 mars dernier qui propose d'augmenter de 3 % les taux d'imposition des taxes directes locales.

A la majorité absolue des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) le conseil décide d'augmenter de 3 % les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

A savoir :

La taxe foncière (bâti) : 28,92 %

La taxe foncière (non bâti) : 65,41 %

6. Vote des budgets 2022 en gestion générale et du Lotissement les Jardins

Le maire soumet aux conseillers le projet du budget primitif 2022 par chapitre.

Ce dernier a fait l'objet d'un détaillé par article lors de la réunion de la commission des finances du

22 mars 2022.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les budgets primitifs soumis par chapitre.

La gestion générale s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 779 564,49 € pour la section de fonctionnement

638 200,00 € pour la section d'investissement.

Le lotissement « Les Jardins » s'équilibre en dépenses et en recettes à :

65 427,79 € pour la section de fonctionnement

183 466,34 € pour la section d'investissement

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal d'Obermodern-Zutzendorf demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

12. Echelonnement du versement de l'attribution de compensation à la CCHLPP

Vu le montant toujours plus conséquent du reversement de l'attribution de compensation à la CCHLPP, le maire propose de verser l'attribution de compensation par dixième à l'EPCI.

Les versements se feront chaque année de février à novembre au lieu d'un versement unique annuel.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de payer l'attribution de compensation annuelle en 10 versements.

13. Demandes de subvention à la commune

Après avoir fourni quelques explications le maire propose d'augmenter la participation pour les voyages et les sorties scolaires des enfants de la commune de 5 € par jour, par enfant à 7 € par jour, par enfant.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'allouer à compter de ce jour 7 € par jour et par enfant pour les élèves de la commune fréquentant les écoles du 1^{er} degré et les collèges pour les voyages et les sorties scolaires.

Ecole élémentaire d'Obermodern

Annule et remplace notre délibération du 31 janvier 2020

La classe de découverte à Saint Pair sur Mer prévue initialement en 2020 a été annulée à cause de la pandémie est reportée en juin 2022.

Après les précisions du maire sur les tarifs actuels de ce séjour, il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer la subvention suivante aux élèves d'Obermodern-Zutzendorf :

70 élèves x 7 jours x 7 €	= 3 430.00 €
+ 1/3 (à titre exceptionnel) de 3 430.00 €	= <u>1 144.00 €</u>
Soit une subvention de totale	= 4 574.00 €

Cette subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Obermodern.

Collège Saint Antoine à Phalsbourg

35 € alloués à une élève pour un séjour linguistique et culturel dans les Hauts de France du 22 au 26 mars 2022 (1 enfant x 7 € x 5 jours).

40 € alloués à l'Association Garde et aide à domicile de SAVERNE